

Référence : CONTRAT LS
Version : 1
Date d'émission : Avril 2021

CONTRAT D'ABONNEMENT A LA LIAISON SPECIALISEE



Article 29 : Modification

Toute modification apportée au présent contrat ou à l'une quelconque de ses dispositions doit se faire par avenant écrit et signé par les parties.

Article 30 : Règlement des différends

Tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, sera soumis, à défaut d'un règlement à l'amiable dans un délai de trente (30) jours, soit à l'Autorité de régulation, soit au tribunal compétent en la matière.

Article 31 : Loi applicable

Le présent contrat est régi par le droit burkinabè

Article 32 : Enregistrement

L'enregistrement du présent contrat s'effectue suivant le régime fiscal applicable au client.

TITRE VII : DISPOSITIONS FINALES

Article 33 : Notification

Les parties s'obligent à se transmettre toute sollicitation, demande, réclamation, dénonciation, alertes et sans être exhaustive, toute information par le canal de correspondance écrite contre décharge ou accusé de réception à leurs adresses respectives ci-dessus mentionnées.

Moov Africa pourra accepter des communications par courriers électroniques, par fax ou à travers une

plateforme de réception de demandes ou de réclamations. Le client qui souhaite cette forme de communication pourra s'adresser à Moov Africa par tout moyen aux fins d'obtenir l'adresse exacte dédiée aux communications entre les parties.

Article 34 : Consultation des contrats types

Les conditions de souscriptions aux produits et services de Moov Africa sont disponibles et peuvent être consultées dans toutes les agences Moov Africa et sur le site internet de Moov Africa (www.moov-africa.bf)

Article 35 : Election de domicile

Les parties élisent domicile en leurs adresses respectives mentionnées à l'en-tête des présentes. Chaque partie s'engage à notifier à l'autre, toute modification de son adresse à défaut, les notifications faites à la dernière adresse connue sera considérée comme valable.

Article 36 : Date d'effet

Le présent contrat prend effet à compter de sa date de mise en service.

Fait à _____, le _____
en deux (02) exemplaires originaux

Pour Moov Africa

Pour le Client
Lu et approuvé